

DOSSIER

DROITS DES HOMOSEXUELS

DANS LE MONDE, LA BATAILLE POUR L'ÉGALITÉ PROGRESSE



« C'était l'enfer. Comme dans une zone de guerre. Tu ne sais pas qui va t'attaquer, qui est ton ennemi. Certains d'entre nous ont été battus en pleine rue, d'autres licenciés ou mis à la porte par leur famille. » Le témoignage de Vincent qui ouvre ce dossier frappe fort et vient redire une réalité : dans de nombreuses régions du monde, être homosexuel n'est pas sans danger. Dans soixante-seize pays, les relations entre adultes de même sexe sont toujours illégales, dans huit d'entre eux, passibles de peine de mort. Vincent est Ougandais. En février 2014, le président de son pays promulguait une loi anti-homosexualité. Rien de culturel ou de religieux derrière cette décision. Juste un calcul politique. À l'approche des élections présidentielles de 2016, stigmatiser les homosexuels est électoralement payant [⇒p. 39]. Là comme ailleurs, la question des droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexes (LGBTI) est instrumentalisée pour détourner l'attention des populations des vrais problèmes. Au tournant des années 2000, cette question est devenue un enjeu diplomatique, débattu jusque dans les instances onusiennes. Et malgré les fortes oppositions, la bataille pour l'égalité progresse [⇒p. 42]. Pour Stephania Kulaeva d'ADC Memorial, en Russie, la mobilisation des mouvements LGBTI est d'ailleurs « une source d'inspiration pour [les] groupes de personnes

opprimées » [⇒p. 45]. L'histoire montre que les avancées sont d'abord le fruit d'après batailles politiques et judiciaires. De l'Union européenne à l'Inde, en passant par le Venezuela, trois personnalités témoignent ainsi de leurs combats [⇒p. 48]. Mais le droit ne peut pas tout. Les mentalités doivent aussi évoluer, les esprits s'ouvrir, pour que les LGBTI soient réellement inclus dans la société. L'association Aides appuie ainsi des organisations africaines dans leur travail de sensibilisation de la police, de la justice ou des médias [⇒p. 50]. Dans certaines régions, le combat se mène dans l'ombre, via le renforcement d'organisations de la société civile locale [⇒p. 52]. En attendant la lumière ? Il faut y croire. En matière d'égalité, l'Argentine nous montre en conclusion qu'on peut aller très loin [⇒p. 54].

Dossier construit en partenariat avec Aides, Coalition Plus, Amnesty France, FIDH, Gret, Solidarité internationale LGBT et SOS Homophobie



↳ La législation ougandaise continue de punir « les relations charnelles contre nature » par la prison à vie. {PHOTO VINCENT}

HOMOPHOBIE

L'ALIBI DE LA TYRANNIE EN OUGANDA

À la veille d'élections au cours desquelles le président Yoweri Museveni briguera un cinquième mandat, la communauté LGBTI ougandaise apparaît comme une victime bien utile. Les discours homophobes, les persécutions auxquelles elle est confrontée détournent l'opinion publique des nombreuses faillites du régime.



Par EMMANUEL HADDAD Journaliste

« C'était l'enfer. Comme dans une zone de guerre. Tu ne sais pas qui va t'attaquer, qui est ton ennemi. Certains d'entre nous ont été battus en pleine rue, d'autres licenciés ou mis à la porte par leur famille. J'ai reçu une lettre de menace avec ma photo, puis ma maison a été cambriolée. » Militant des droits LGBTI, Vincent résume l'atmosphère étouffante de haine qui existe à l'encontre de cette communauté au lendemain de la promulgation de la loi anti-homosexualité par le président Yoweri Museveni, le 24 février 2014. Depuis ce jour, les LGBTI ougandais sont passés « du tourment à la tyrannie », selon un rapport du réseau Sexual Minorities Uganda (Smug) : 162 cas ont été recueillis, contre 8 l'année précédente. Parmi ceux-ci, 24 agressions physiques, 6 affaires de kidnapping et torture, 13 de chantage, autant de persécutions policières, 17 arrestations, 20 personnes expulsées, 8 licenciées, 10 répudiées, 25 demandes d'asile et 4 suicides. Ce texte a été annulé par la Cour constitutionnelle le 1^{er} août 2014, pour un vice de procédure. Mais son contenu a vite été repris dans un nouveau projet, présenté, en décembre 2014, comme un « cadeau de Noël » par

les députés, encore « plus extrême que la loi précédente », aux dires de Niklas Nordmalm, vice-directeur de l'ONG Chapter Four. En attendant, la législation en vigueur, résidu de l'époque coloniale britannique, continue de punir les « relations charnelles contre-nature » par la prison à vie.

UNE ARME POLITIQUE LÉTALE

Sous couvert de défense des valeurs traditionnelles et religieuses, l'homophobie est en réalité une arme politique létale qui frappe les plus vulnérables. Et puise ses munitions dans l'alliance entre députés populistes et pasteurs évangélistes, plus attentifs à l'agenda politique conservateur importé d'Amérique du Nord qu'aux voies du Seigneur. Le très médiatique pasteur homophobe Martin Ssempe, formé à l'Université biblique de Philadelphie, marche en effet sur les pas de l'Américain Scott Lively, auteur du brûlot *The Pink Swastik : Homosexuality in the Nazi Party* dans lequel il explique sans ciller que les gays sont à l'origine du nazisme.

En 2009, celui-ci affirme que les homosexuels ont pris d'assaut les Nations unies et qu'ils sont désormais en Ouganda pour « recruter » leurs enfants et détruire la société¹. Invité au Parlement, Scott Lively délivre aux députés un discours de cinq heures sur le complot gay. Peu après, le député David Bahati dépose déjà un projet de loi anti-homosexualité, incluant la peine de mort contre les auteurs d'« homosexualité aggravée ».

Un an après cette proposition de loi, le tabloïd ougandais *Rolling Stone* publie une liste de cent homosexuels avec leurs contacts exhaustifs. En première page, on retrouve la photo de David Kato, célèbre militant de la cause LGBTI, coiffé du titre « Pendez-les ». Le 26 janvier 2011, ce dernier est retrouvé assassiné. Les LGBTI sont désormais des ennemis de l'intérieur à abattre.

Au lendemain de la promulgation de la loi par le président Museveni, en 2014, un autre tabloïd, *Red Pepper*, publie à son tour une liste de deux cents homosexuels. Comment expliquer une telle simultanéité entre le vote d'une loi qui fait des homosexuels de dangereux hors-la-loi et la diffusion médiatique des coordonnées des plus influents d'entre eux ? « Il est de notoriété publique que *Red Pepper* est soutenu par les plus hautes instances du pouvoir », précise Robert Sempala, directeur du Réseau des droits de l'homme pour les journalistes en Ouganda (HRNJ-Uganda).

DU BOUC ÉMISSAIRE...

Rien de surprenant. L'omniprésence des débats sur la menace homosexuelle sert en effet les intérêts du gouvernement dirigé par Yosewi Museveni, qui peut ainsi mener une violente répression contre l'opposition et la société civile. Comme lors des manifestations contre la hausse du coût de la vie et du prix de l'essence, en février 2011, dans la foulée de sa réélection à un quatrième man-

L'HOMOPHOBIE DU RÉGIME A NUI À L'ÉCONOMIE EN FAISANT FUIR LES INVESTISSEURS.

dat. Neuf personnes sont tuées, dont une fillette de deux ans, et Kizza Besigye, chef de file du principal parti d'opposition, est blessé puis arrêté. Au pouvoir depuis 1986, Museveni a vu le sort réservé aux édiles indéboullonnables emportés par les Printemps arabes. Pointer le doigt vers les LGBTI est un bon moyen pour ne pas finir comme eux. « *Quand les gens demandent plus de services publics et moins de corruption, le régime se sent menacé. Il se retourne alors contre les LGBTI* », résume Vincent. Cette communauté sert de bouc émissaire pour détourner l'attention des



{PHOTO VINCENT}



Malgré les risques, les mouvements LGBTI ougandais organisaient leur Gay Pride en 2014. {PHOTO VINCENT}

véritables enjeux du pays, comme le partage des richesses liées aux 6,5 milliards de barils de pétrole dont l'exploitation débutera en 2016.

... À LA CINQUIÈME COLONNE

Mais l'homophobie est une arme à double tranchant. Au lendemain de la promulgation de la loi anti-homosexualité, la Banque mondiale, la Norvège et le Danemark retirent 110 millions de dollars de crédits destinés à l'Ouganda, dont 20 % du budget provient de l'aide extérieure. Les États-Unis, premier créancier du pays, menacent de réviser leur politique et le secrétaire d'État John Kerry compare la nouvelle législation aux lois antisémites du régime nazi. Son annulation par la Cour constitutionnelle est saluée comme « une victoire du droit » par le secrétaire des Nations unies Ban Ki-Moon.

À l'approche des élections présidentielles de 2016, l'homophobie risque à nouveau d'être au cœur du conflit politique. « *Ces derniers temps, Museveni est en retrait, car l'homophobie du régime a nui à l'économie en faisant fuir les investisseurs. Mais des députés de l'opposition le poussent à adopter le projet de loi anti-homosexualité, car ils savent que cela pourrait le fragiliser. Et leurs permettre de parvenir au pouvoir ! Au carrefour de ces intérêts contradictoires, on trouve des gays et des lesbiennes innocents* », regrette Samuel Ganafa, directeur de l'ONG Spectrum Uganda, également membre du Smug et victime de violences policières.

Car la réaction de la communauté internationale a été

instrumentalisée par les promoteurs de la loi anti-homosexualité. Dans un pays où 95 % de la population considère que l'homosexualité ne devrait pas être acceptée², soutenir cette loi est un moyen facile d'élargir son assise politique. Son auteur, le député Bahati, assure que l'Ouganda doit résister à l'« impérialisme social » des donateurs occidentaux. Et la défense des droits des LGBTI par l'Occident est taxée d'intrusion dans les affaires ougandaises. « *En mars 2015, le pasteur Kiganda a été hué par des manifestants pro-LGBTI lors d'une visite à Londres. À son retour, il a été reçu en héros et a assuré que les militants LGBTI menaçaient de tuer les membres du Parlement et que ceux-ci feraient mieux de voter au plus vite une nouvelle loi anti-homosexualité* », explique Vincent.

Acculé, le président Museveni pourrait être poussé à promulguer le nouveau projet de loi anti-homosexualité pour assurer sa propre réélection. Il pourrait aussi s'en servir pour détourner l'attention d'un autre projet législatif sur les ONG, déposé en avril 2015. Selon Asia Russell, directrice de Health Gap en Ouganda, « *les tentatives, à travers ce projet de loi, de fragiliser et restreindre la société civile à la veille des élections de 2016 sont extrêmement inquiétantes et pourraient avoir de graves conséquences, comme la criminalisation de la critique du gouvernement* ». ✕

¹ *God Loves Uganda*, documentaire de Roger Ross Williams, 2013.

² Selon une étude du Pew Research Center, 2013.

LA BATAILLE POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS PROGRESSE

L'Ouganda en atteste. La situation des LGBTI dans de nombreux pays est difficile, voire dangereuse. Pourtant, il est tout aussi indéniable que, depuis que l'Afrique du Sud est parvenue en 2011 à faire adopter à l'Onu une première résolution sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, les positions évoluent. Entretien avec André du Plessis, de l'ONG ILGA.



Propos recueillis par **DAVID ELOY** Altermondes

À quel moment les Nations unies ont-elles commencé à se préoccuper des droits des LGBTI ?

ANDRÉ DU PLESSIS : C'est à partir des années 2000 que les États ont commencé à s'emparer réellement de cette question. Dans les années 1970, les organisations de la société civile évoquaient déjà le problème, mais il faut se rappeler que le mouvement LGBTI est d'abord, historiquement, un mouvement de libération sexuelle. Il a fallu attendre qu'il se transforme progressivement en un mouvement de défense des droits humains. Dès lors, il est devenu plus facile de porter des discussions au sein même du système onusien.

Quel a été le moment clé dans cette bataille pour la reconnaissance ?

A.D.P. : En 2003, le Brésil a fait une première tentative devant la Commission des droits de l'Homme, en proposant au vote une résolution sur les droits de la personne et l'orientation sexuelle. Mais, les soutiens politiques étaient trop peu nombreux pour que la résolution soit soumise au vote. La société civile et les gouvernements *gay friendly* [Ndlr : qui soutiennent les mouvements LGBTI] ont compris qu'ils avaient besoin de temps pour gagner des soutiens. Le véritable tournant date de 2011, quand l'Afrique du Sud est parvenue à faire adopter une

première résolution sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Les Nations unies reconnaissent ainsi que les droits des LGBTI étaient des droits humains.

Comment expliquer que l'initiative soit venue de pays du Sud, Afrique du Sud et Brésil, et non de pays occidentaux ?

A.D.P. : C'était une volonté du mouvement LGBT. Nous avions des alliés dans les gouvernements européens et nord-américains qui auraient été heureux de porter une résolution. Sauf que le principal argument de nos adversaires est que les droits des LGBTI sont un phénomène occidental. Nous voulions donc dire haut et fort que les LGBTI existent partout dans le monde. Nous avons donc travaillé pour que le leadership de cette résolution vienne



LGBTI : L'ALPHABET ARC-EN-CIEL

Dans le domaine de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, le vocabulaire est riche. Aux côtés des **L pour lesbiennes**, **G pour gays** et **B pour bisexuel-les**, on compte aussi les **T pour transsexuel-les** et, moins connus, les **I pour intersexes**, les personnes dont les organes génitaux sont impossibles à définir comme masculin ou féminin.

d'un pays du Sud. Les gouvernements occidentaux nous ont soutenus dans cette stratégie.

Qui sont aujourd'hui les principaux opposants aux droits des LGBTI ?

A.D.P. : Au sein du Conseil des droits de l'Homme, nous sommes confrontés à une opposition très forte de la part notamment de l'Égypte, qui est à la tête de l'Organisation de la conférence islamique (OCI)¹, et de la Russie. L'Égypte a récemment réussi à faire adopter une résolution sur la protection de la famille, qui ne reconnaît pas l'existence de différents types de famille. La Russie, elle, a proposé une résolution sur les valeurs traditionnelles qu'elle considère comme aussi importantes que les droits humains. Nous avons dû batailler fortement contre cette proposition. Enfin, il faut savoir que ces États peuvent être très procéduriers et utiliser tous les recours possibles pour empêcher l'adoption de résolutions sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Comment expliquez-vous la position de ces États ?

A.D.P. : L'homophobie qui règne dans le monde politique est évidemment une explication. Mais, dans le cas de la Russie, c'est un jeu plus large qui se joue, avec de forts enjeux internes. Quand l'économie va mal, rien de plus facile que de cibler les minorités pour fédérer la population et détourner l'attention. En Russie, les LGBTI ne sont pas les seules cibles. Il y a aussi les sans papiers, les minorités religieuses, les personnes de couleur... Les LGBTI sont des boucs émissaires. Comme d'autres.

En septembre 2014, l'Onu a adopté une nouvelle résolution. En quoi marque-t-elle une avancée ?

A.D.P. : Parce qu'elle démontre que les mentalités sont en train de changer. La résolution en elle-même est assez modeste, puisqu'elle appelle à la rédaction d'un rapport.

ÉTAT DES LIEUX

En décriminalisant les actes homosexuels, le Mozambique et le Lesotho ont porté à 117 le nombre de pays où les relations sexuelles entre adultes de même sexe sont légales. Depuis le referendum irlandais, le mariage est ouvert aux couples de même sexe dans 19 pays. Seuls sept ont toutefois inscrit dans leur constitution le refus de toute discrimination relative à l'orientation sexuelle. La réalité est plus sombre dans 76 pays où les relations homosexuelles sont toujours illégales. En 2014, le Tchad a même introduit un nouveau Code pénal plus répressif. Dans 8 pays, l'homosexualité est passible de peine de mort, mais seuls 5 la mettent réellement en application (Mauritanie, Soudan, Iran, Arabie saoudite et Yémen), tout comme certaines provinces du Nigeria et de Somalie. Enfin, est apparu depuis 2006 le délit de « propagande de l'homosexualité », qui est appliqué en Algérie, Lituanie, Nigeria et Russie.

SOURCE : Rapport sur l'homophobie d'État 2015, ILGA

Le plus intéressant, c'est le décompte des votes. En 2011, quand la première résolution est passée, 23 gouvernements avaient voté pour, 18 contre. L'écart était de 5. En 2014, 25 gouvernements ont voté pour et seulement 14 contre. Il y a maintenant un écart de 11. Des États comme les Philippines ou le Vietnam ont finalement voté pour. D'autres, comme le Bénin, le Kazakhstan ou la République démocratique du Congo, se sont abstenus pour ne pas entraver le vote. Certains d'entre eux, on le sait, ont des législations nationales répressives. On peut considérer ce vote comme une étape : aujourd'hui, ils ne s'opposent pas et, dans quelques années, ils changeront peut-être leurs lois.

De manière un peu paradoxale, l'Afrique du Sud ne s'est-elle pas opposée à certaines dispositions de la résolution ?

A.D.P. : Avant de la présenter, les pays leaders sur cette résolution (Brésil, Chili, Colombie et Uruguay) ont consulté de nombreux gouvernements. Il en est ressorti que plusieurs, pas seulement l'Afrique du Sud, étaient prêts à soutenir ou, au moins, à ne pas s'opposer à la résolution, mais ils ne voulaient pas que cette question devienne un rendez-vous régulier de l'agenda du Conseil des droits de l'Homme. En tant que société civile, nous avons d'abord été très déçus, nous voulions un rapport régulier. Mais nous avons compris qu'avoir ce rapport était un progrès et nous sommes en train de discuter avec ces quatre pays pour une nouvelle résolution.

Est-ce la même raison qui explique l'absence de rapporteur spécial sur les droits des LGBTI, comme c'est le cas pour le droit à l'alimentation ou le droit à l'eau ?

A.D.P. : Oui. Si certains disent qu'il faut un rapporteur spécial indépendant pour prêter attention aux questions LGBTI, beaucoup pensent qu'il est trop tôt et se demandent si un tel rapporteur serait réellement utile, compte tenu du fait que les pays qui ont le plus besoin d'attention sont aussi ceux dont le gouvernement refusera de collaborer avec cet expert. ➡

► Diriez-vous que la question LGBTI est devenue une question stratégique dans le système onusien ?

A.D.P. : Si certains pays en ont fait un axe fort de leur diplomatie, elle est surtout souvent utilisée comme un outil politique dans certaines négociations. On a vu des gouvernements inclure l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans des projets de résolutions, sachant que leurs opposants réagiraient très fortement. Et quand la négociation débutait, ils disaient : nous retirons cette référence si vous renoncez à telle ou telle disposition. En tant que société civile, nous dénonçons avec force cette instrumentalisation. Elle revient à traiter les questions LGBTI comme des enjeux politiques, sans reconnaître que les LGBTI sont d'abord des êtres humains qui ont le droit au respect de leurs droits.

Les droits des LGBTI sont souvent, à tort, réduits aux droits des gays.

A.D.P. : En effet, n'oublions pas qu'il y a des gays et des lesbiennes mais aussi des B et des T. C'est pourquoi ILGA favorise, par exemple, la participation des femmes lesbiennes, bisexuelles ou intersexes, notamment de pays du Sud, à la Commission sur le statut de la femme ou au Comité contre la discrimination envers les femmes. Les violations des droits des lesbiennes sont en effet souvent liées aux violences domestiques, aux mariages forcés.

Que répondez-vous à ceux qui préconisent de suspendre l'aide publique au développement pour punir les violations des droits des LGBTI ?

A.D.P. : C'est une question qui devrait être posée aux personnes LGBTI vivant dans ces pays. Retirer l'aide à l'Ouganda n'est pas une décision qui devrait être prise à Londres, Paris ou Washington. Elle devrait être prise avec l'accord des personnes qui vivent en Ouganda, car ce sont elles qui risquent d'en subir les conséquences, de faire face à encore plus de persécutions du fait que leur pays reçoit moins d'aide.

L'Afrique est souvent pointée du doigt comme étant un mauvais élève. La Commission africaine des droits de l'Homme vient pourtant d'adopter une déclaration pour la protection des droits des LGBTI².

A.D.P. : Les militants LGBTI africains y ont travaillé durement pendant des années. Ils ont fait du lobbying à toutes les sessions de la Commission. Ils ont constamment affirmé : nous sommes Africains, nous sommes gays, nous sommes lesbiennes, bis et trans aussi, nous sommes des êtres humains et nous méritons le respect de nos droits. L'un des principaux groupes activistes gays en Afrique vient d'ailleurs de recevoir le statut consultatif auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme. L'Afrique change, juste comme le reste du monde. ✕

¹ Créée en 1969, l'Organisation de la conférence islamique regroupe 57 États membres. Sa vocation est de promouvoir la coopération dans les domaines économiques, sociaux, culturels et scientifiques.

² La Commission africaine reconnaît que personne ne devrait être victime de violence ou de discrimination en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre.

CONTACT

ILGA (*International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association*) est une fédération mondiale rassemblant 1100 organisations membres de 110 pays. Depuis 1978, elle fait campagne pour les droits des LGBTI ➔ www.ilga.org

APRÈS LE MARIAGE, LA DIPLOMATIE POUR TOUS ?

Puisque les gays, les lesbiennes, les bis et les trans existent finalement dans nos pays, puisqu'ils ont droit à des droits, ils sont aussi devenus - eh oui ! - un axe de la stratégie Droits humains des diplomaties. Certains pays, comme les Pays-Bas ou la Suède, en ont même fait une priorité de leur politique étrangère. On parle donc désormais « droits de l'Homme » quand on évoque les persécutions subies par les homos en Iran, en Ouganda ou en Jamaïque. Les violences vécues dans ces pays par les homos, les bis ou les trans, sont sans communes mesures avec l'homophobie ou la transphobie vécus chez nous et il serait indécent de faire des parallèles. Pour autant, ne devrait-on pas parler aussi « droits de l'Homme » quand on évoque ce que vivent certaines minorités dans nos pays, qu'il s'agisse des LGBTI ou d'autres ?

C'est bien chez nous, en Europe, que les personnes transgenres vivent, pour la plupart, toute leur vie durant dans la précarité parce qu'elles sont systématiquement victimes de discrimination dans leur recherche d'un emploi digne, ce qui ne soucie guère nos élites politiques. C'est aussi chez nous que la loi leur fait subir l'immense violence de ne pouvoir avoir des papiers qui collent avec leur identité de genre. Ne s'agit-il pas là d'une violence étatique envers une minorité ? Par ailleurs, quand la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) enjoint un État, comme elle l'avait fait pour la France, à respecter le droit fondamental à fonder une famille, elle dit bien, en creux, qu'il y a dans ce pays du non-respect des droits humains. Fonder une famille, faire des projets de couple, c'est aussi un droit fondamental. À cet égard, que dire de l'Italie, où les couples de même sexe n'ont encore aucune existence face à la loi ! Enfin, c'est bien en Europe que l'homosexualité est toujours la première cause de suicide chez les jeunes ! Ce fait social dit beaucoup de ce que vivent les LGBTI dans nos pays. Le droit n'est donc pas tout... Il faut agir en profondeur pour que les mentalités évoluent, et qu'un enfant ne s'interdise pas de penser qu'il peut avoir une amoureuse ou un amoureux.

Ces trente dernières années, les choses ont beaucoup progressé en Occident. Il serait irresponsable de prétendre le contraire. Est-ce pour autant la fin de l'histoire pour les homos et les trans de ces pays ? On peut en douter. Agir pour le respect des droits de l'Homme, les gouvernements doivent le faire... mais partout, sur tous les territoires. Et sans circonscrire cette approche « droits humains » à la seule question du droit à la vie ou à la santé.

Par **THOMAS FOUQUET-LAPAR** Solidarité internationale LGBT

RUSSIE

ENTRE OPPRESSION ET ESPOIR

Victime de lois homophobes, la communauté LGBTI russe ne baisse cependant pas les bras. Elle est même devenue le symbole de la résistance à un système excessivement répressif. Au grand dam de Moscou.



Par **STEPHANIA KULAEVA** ADC Memorial - Russie

Lorsque je parle de droits de l'Homme en Russie, mes interlocuteurs me posent souvent la question : reste-t-il des raisons d'espérer ? Je leur réponds que notre espoir réside aujourd'hui dans la lutte des militants LGBT pour défendre leurs droits. Cela surprend, car l'oppression dont ils sont victimes est l'un des aspects les plus connus, si ce n'est le plus connu, des atteintes à la liberté en Russie de nos jours.

Ces dernières années, des lois dites homophobes, interdisant « la propagande en faveur de l'homosexualité auprès des mineurs », ont été adoptées dans de nombreuses régions et même par la Douma¹. Les ONG intervenant en faveur des droits LGBT sont assimilées à des « agents étrangers » selon une loi qui criminalise le travail de toute organisation soutenue par des donateurs étrangers et dont les activités peuvent, d'une manière ou d'une autre, être perçues comme politiques. Déclarés « agents étrangers », le festival de cinéma Side by side et l'association Coming out, qui se consacrent tous deux à la sensibilisation et à la discussion autour des droits humains, ont ainsi dû payer de lourdes amendes et ont été démantelés. Leur travail et leur lutte perdurent néanmoins sous une forme juridique différente, tout comme les activités de nombreux autres groupes LGBT à travers le pays.

Malgré une répression qui s'intensifie, le mouvement LGBT est aujourd'hui en première ligne des luttes pour les droits civiques et est une source d'inspiration pour d'autres minorités et groupes de personnes opprimées. Cette répression officielle témoigne de la réaction des autorités vis-à-vis de cette extraordinaire émanci-



➔ Juin 2013, des militants LGBTI sont passés à tabac alors qu'ils manifestaient contre l'adoption de nouvelles lois homophobes. (PHOTO ROMA YANDOLIN)

pation et, d'une certaine manière, d'une reconnaissance de son succès. Les groupes les plus vulnérables sont ceux qui travaillent avec des adolescents. Être homosexuel dans un pays homophobe est difficile en soi, mais c'est encore plus difficile pour des jeunes confrontés à une attitude négative au sein de leur famille, à l'école, dans la rue. Et même, parfois, en eux-mêmes, à cause des préjugés enracinés dans leurs propres esprits. Puisque la loi interdit toute discussion avec leurs pairs au sujet de leur identité, ils se sentent condamnés à l'illégalité.

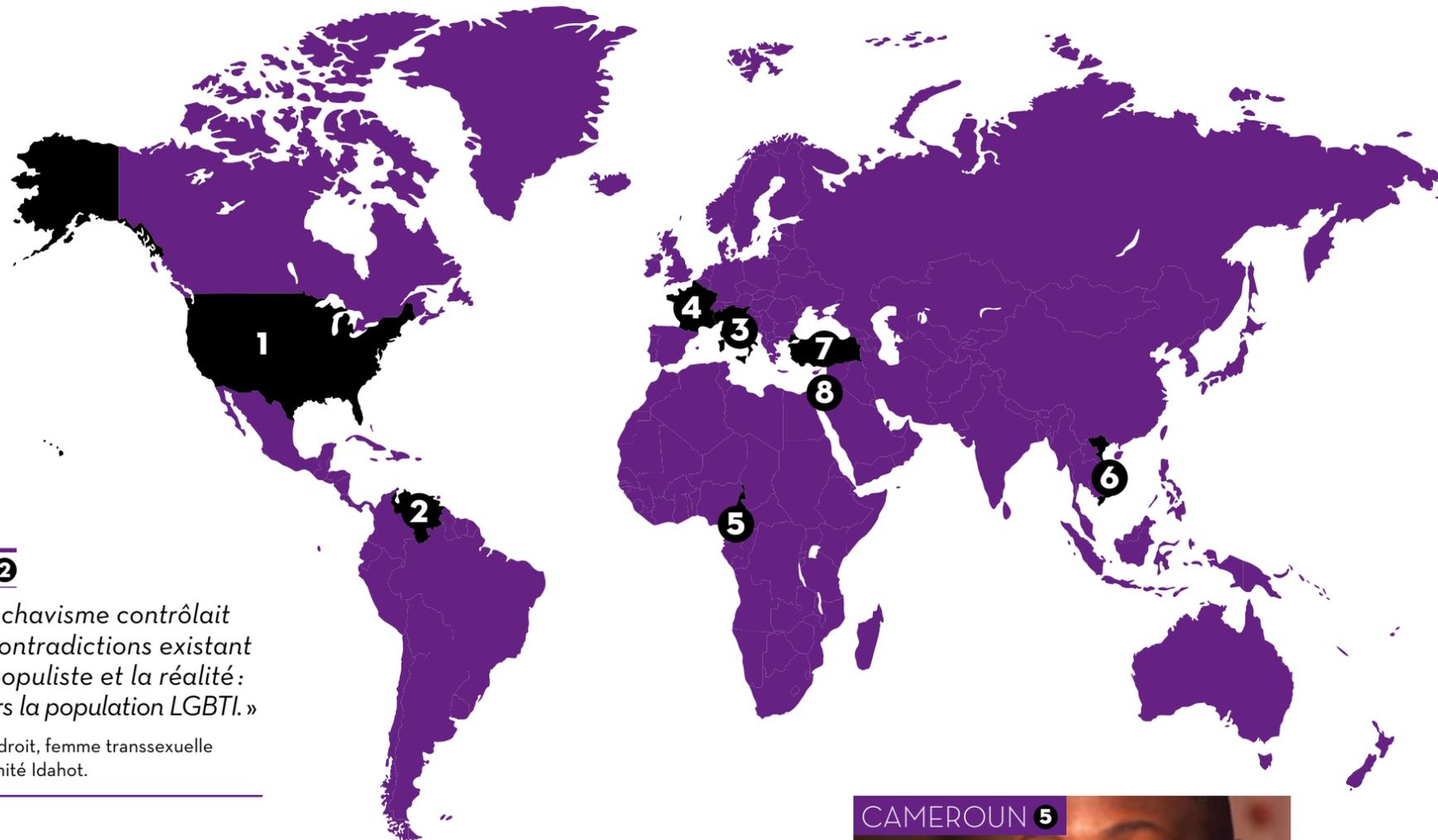
C'est pour ces jeunes que la journaliste Lena Klimova a créé, sur les réseaux sociaux, le groupe 404, ainsi nommé en référence aux pages inexistantes sur Internet. Elle souhaitait ainsi souligner la disparition, aux yeux des autorités et de la

société russe, de ces adolescents homosexuels qui sont pourtant bel et bien là et ont désespérément besoin d'être reconnus et acceptés. Ce blog a valu une condamnation à Lena Klimova, pour violation de la loi contre « la propagande en faveur de l'homosexualité auprès de mineurs », et sa page Web a été bloquée. Le groupe 404 continue toutefois à grandir et se développer. Des centaines de jeunes homosexuels publient leurs récits de souffrances et d'émancipation. De plus en plus de personnes les soutiennent et, que cela plaise ou non à la société russe, celle-ci est bien obligée de reconnaître l'existence des jeunes LGBT. ✕

Traduit de l'anglais par **LOUISE BARTLETT**

¹ Le parlement russe.

TOUR DU MONDE DES LGBTI

WWW RETROUVEZ LES ARTICLES COMPLETS SUR WWW.ALTERMONDES.ORG

ÉTATS-UNIS ①

Saviez-vous que certains conservateurs américains sont des alliés de la cause LGBTI ?

VENEZUELA ②

« Alors que le chavisme contrôlait tout, j'ai dénoncé les contradictions existant entre la propagande populiste et la réalité : un profond mépris envers la population LGBTI. »

Tamara Adrian, professeure de droit, femme transsexuelle et lesbienne, présidente du Comité Idahot.

ITALIE ③

RIDEAU ROSE OU EUROPE GRISE ?

« Il est possible de briser les stéréotypes et les préjugés », déclare le député polonais Robert Biedron. « (Il y a) une paralysie concernant les droits civils qui fait mal à la vie des gens, à leur quotidien, à leur existence profonde. Et qui fait mal au pays entier », rétorque la députée italienne Paola Concia, pour qui les droits des LGBTI n'avancent pas encore assez en Europe, car les politiques manquent encore de courage. Qui a raison ?

FRANCE ④

QUEL DROIT D'ASILE EN FRANCE POUR LES LGBTI ?

Vous êtes demandeur d'asile ? Vous ne savez pas « décrire en des termes suffisamment concluants et personnalisés votre ressenti et votre cheminement intérieur suite à la découverte de votre homosexualité » ? Alors, bonne chance dans vos démarches.

FRANCE ④

« Nulle part dans le Coran l'homosexualité n'est condamnée en tant que telle. Le terme homosexualité est d'ailleurs un néologisme créé au XIX^e siècle. Quand, dans le Coran, on parle de rapports sexuels entre personnes du même sexe, c'est pour dénoncer l'épisode du viol rituel commis par le peuple de Loth. Or il n'a rien à voir avec l'homosexualité. »

Ludovic Mohamed Ziad, imam franco-algérien, fondateur d'une mosquée inclusive.

CAMEROUN ⑤



« IL FAUT DONNER UN VISAGE AU COMBAT DES LGBTI EN AFRIQUE »

En Afrique, depuis plusieurs années, des ONG locales mènent un travail silencieux et risqué pour changer les mentalités autour de l'homosexualité. C'est pour donner plus de visibilité à ces efforts que le réseau Africa Gay contre le sida a publié une série de vidéos relatant les différents aspects du combat des homosexuels africains.

VIETNAM ⑥

LE MARIAGE POUR TOUS UN MIRAGE ?

Si l'interdiction du mariage entre homosexuels au Vietnam a été effectivement abrogée, sur place rien n'a véritablement changé.

TURQUIE ⑦

PLAÇE TAKSIM : LA OÙ (RE)FLEURIT LE ROSE

Juin 2013, la société civile turque vit sa révolution. Rassemblée place Taksim, une jeunesse éprise de libertés dénonce la dérive conservatrice d'Erdogan. Sur les statues flottent des rainbow flags, symbole de l'émancipation des LGBTI. Deux ans après, les manifestations reprennent dans la capitale. Avec en première ligne de la contestation politique, les associations de défenses des droits des lesbiennes, gays, bis et trans.

ISRAËL ⑧

« Israël dépense des millions de dollars auprès d'agences de communication et de marketing pour se construire une image internationale de paradis pour les homosexuels. Cette propagande, appelée pinkwashing, instrumentalise les LGBT pour détourner l'attention internationale des violations des droits humains dont Israël est responsable. »

Ghadir, membre d'Aswat, association de lesbiennes palestiniennes.

BATAILLES JUDICIAIRES ET LIGNE DE FRONT

Mariage, adoption, santé, identité de genre... Les avancées en matière de droits des minorités sexuelles sont souvent le fruit d'âpres batailles politiques et juridiques, voire judiciaires.

La forte mobilisation contre le mariage pour tous en France et l'écho qu'elle a reçu jusque dans l'Hémicycle ont d'ailleurs montré que, même dans les pays européens, rien ne va de soi.

Si les procédures sont longues et parfois douloureuses, elles n'en demeurent pas moins nécessaires. De l'Union européenne à l'Inde, en passant par le Venezuela, trois personnalités témoignent de leurs combats, des difficultés rencontrées, des victoires obtenues...



Propos recueillis par **ALICE CAMUS** Journaliste

ROBERT WINTEMUTE, professeur spécialiste des droits de l'Homme, School of Law, King's College, Londres



« J'accompagne régulièrement la FIDH, l'ILGA-Europe (Association internationale des personnes LGBTI) et d'autres ONG lorsque des recours sont déposés auprès de la Commission européenne des droits de l'Homme. Objectif : progresser dans la reconnaissance des droits des minorités sexuelles au sein de l'Union européenne. À ce titre, les principales batailles juridiques que j'ai menées sont centrées sur l'égalité des personnes lesbiennes et gays et des couples de même sexe en droit de la famille. Concrètement, cela veut dire l'accès à l'adoption

par un célibataire, aux mêmes droits que les concubins, au mariage civil et à l'adoption par le partenaire du parent. Au début, j'ai rencontré une vraie résistance judiciaire, reflet des débats au sein de la société dans son ensemble, sur le fait qu'une personne homosexuelle puisse être un bon parent et qu'un couple de même sexe, avec ou sans enfant d'ailleurs, puisse avoir une véritable vie familiale. Toutefois, les recours que nous avons déposés ont bel et bien permis de faire avancer les choses : nous avons convaincu la Cour européenne que la Convention européenne des droits de l'Homme ne permet pas la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle contre les concubins de même sexe ou contre les célibataires lesbiens ou gays qui demandent l'agrément en vue de l'adoption d'un enfant. En outre, notre travail a conduit la Cour à reconnaître que les couples de même sexe peuvent avoir une vie familiale au même titre que tout autre couple. Un élément qui a joué un rôle important dans la décision de l'Autriche de reconnaître le droit à l'adoption pour les couples de même sexe. Enfin, il est important, me semble-t-il, de toujours se battre sur plusieurs fronts. Chaque pays dispose de son propre fonctionnement juridique et politique, mais pour faire avancer les droits des personnes LGBTI, il vaut mieux s'adresser en même temps au Parlement et aux juridictions. En effet, les victoires obtenues devant les tribunaux peuvent inspirer le Parlement... Et *vice versa* ! »

TAMARA ADRIAN, professeure de droit, représentante du réseau LGBTI du Venezuela et présidente du Comité Idahot (International Day against Homophobia and Transphobia).



« La situation de la population LGBTI au Venezuela est étroitement liée à la crise économique, politique et sociale que connaît notre pays. Le parti chaviste, au pouvoir depuis 1998, a utilisé les thèmes de l'égalité et de l'inclusion sociale lors de sa campagne mais, pour ce qui est des droits des LGBTI, il n'y a eu aucune avancée concrète. C'est dans ce contexte, alors que le chavisme

contrôle tout, que j'ai dénoncé les contradictions existant entre la propagande populiste et la réalité : un profond mépris envers la population LGBTI, ses besoins et, particulièrement, celui de l'égalité devant la loi. Femme transsexuelle et lesbienne, je suis particulièrement concernée par cette lutte et, en tant que professeur de droit, je peux défendre ces droits humains avec une approche universelle mais progressive. Même si le chemin est long, je suis fière des victoires que nous avons obtenues, notamment au niveau international. Depuis le document de l'Organisation panaméricaine de la santé, qui oblige les pays membres de l'Organisation des États américains (OEA) à mettre en place des services de santé pour les personnes transsexuelles, jusqu'à la modification de la classification internationale des maladies, établie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), pour que la transsexualité soit retirée de la liste. J'ai, semble-t-il, réussi à faire entendre la voix de la population LGBTI. Droit au libre développement de sa personnalité, à l'égalité devant la loi, de fonder une famille, à la santé, à la sécurité, à l'accès aux produits basiques, à l'identité, quand on parle le langage des droits humains et qu'on le compare à la réalité d'un pays, on visualise directement la ségrégation existante. Et l'on peut alors agir pour que cela change. Cela ne peut se faire sans alliances. Il faut convaincre les personnes de bonne volonté du bien-fondé des demandes de la population LGBTI pour créer la masse critique qui permettra ces transformations légales, sociales et culturelles. Lesquelles mèneront à une égalité réelle. »

VIVEK DIVAN, juriste, spécialiste politique pour le PNUD, ancien responsable du Lawyers Collective against HIV/AIDS, Inde.



« Aux côtés de nombreuses associations et de militants pour les droits des personnes LGBTI, j'ai activement participé, entre 2001 et 2007, à une bataille juridique qui s'est déroulée dans notre pays. Et non des moindres. Durant plusieurs années, nous avons lutté âprement pour que la loi qui interdit la sodomie dans notre pays – article 377 du Code

pénal indien – soit déclarée anticonstitutionnelle. La mobilisation a été massive : communauté LGBTI, mais également mouvements étudiants, féministes, associations œuvrant dans le champ de la santé, notamment de la lutte contre le sida. Dans un premier temps, nos efforts ont payé et l'on peut dire que la joie était au rendez-vous lorsque nous avons gagné la bataille auprès de la Cour de New Delhi, en 2009. Mais ce ne fut que passager. En 2013, la Cour suprême indienne a tout simplement annulé cette décision. Retour à la case départ. Ou presque. En effet, même si nous avons perdu devant la Cour suprême, cette large mobilisation a permis à une bonne partie de la société indienne d'aborder la question des droits des minorités sexuelles de manière plus calme et plus sage et, pour beaucoup, de réaliser l'absurdité de l'article 377. De nombreuses personnes homosexuelles ont d'ailleurs révélé leur sexualité, entre 2009 et 2013, quand cela était « dépenalisé », contribuant ainsi à la reconnaissance de la diversité de l'Inde. Personne n'a jamais pu m'expliquer ce que cela a eu de néfaste pour le pays. Dans le même ordre d'idée, j'ai eu plusieurs conversations avec des policiers qui non seulement ont des collègues gays, mais pensent eux aussi que cette loi « archaïque » est inutile. Ils l'appliquent seulement lorsqu'ils n'ont pas le choix. En tant qu'avocat, je me dois de croire en notre système politique et judiciaire, même s'il est imparfait. Mais en tant que personne homosexuelle, je suis certain que la stupidité fondamentale de l'article 377 sera un jour avérée, même si cela peut prendre encore du temps. En attendant de relancer la bataille sur le terrain du droit, je crois vraiment qu'il faut continuer le travail pour changer les mentalités, pour lutter contre les préjugés et la désinformation sur toutes les minorités de notre pays, quelles qu'elles soient. »

FAIRE ÉVOLUER LA SOCIÉTÉ, TOUTE LA SOCIÉTÉ

Prétendre faire progresser les droits des LGBTI par la seule voie légale est insuffisant. C'est toute la société qui doit avancer, les mentalités qui doivent changer. Pour ce faire, la sensibilisation et la formation des institutions sont centrales. Dans différents pays d'Afrique, des initiatives ont vu le jour pour cibler la police, la justice, les religieux et les médias.



Par **ANDREA PARACCHINI** Altermondes

« **E**n Afrique, il y a des pays à la législation très répressive où la société est plus ouverte. D'autres où, malgré l'absence de lois défavorables aux LGBTI, on retrouve au sein de la population une méfiance vis-à-vis de ces personnes qui se traduit en discrimination et stigmatisation. » Pour Claude Ndemeye, militant LGBTI au sein de l'Association nationale de soutien aux séropositifs et malades du sida (ANSS), au Burundi, si on ne peut parler de contexte favorable aux homosexuels dans aucun pays d'Afrique, on ne peut pas se fier uniquement aux lois en vigueur pour juger de la reconnaissance de leur droits. « Pour faire avancer les choses, il faut travailler avec d'autres acteurs de la société susceptibles de faciliter les changements des mentalités, comme les médias, par exemple. » En publiant, en janvier 2011, une liste de cent homosexuels ougandais, le tabloïd *Rolling Stone* avait suscité une vague homophobe dans le pays qui avait coûté la vie au militant LGBTI David Kato. « En 2009, nous avons organisé un atelier sur l'homosexualité et VIH dans la capitale, se souvient Cheick Sidibé Hamala, de l'association malienne Arcad Sida. La presse populaire a alors titré qu'une rencontre entre toutes les associations LGBTI d'Afrique allait avoir lieu à Bamako et qu'une marche pour réclamer le droit au mariage et à l'adoption allait en suivre ! » Pour calmer le jeu et éviter les dérapages, l'association a convoqué une conférence ouverte aux journalistes à la Maison de la presse. « C'était une erreur

de ne pas avoir communiqué auparavant avec les médias, admet le militant. Depuis, nous avons noué un partenariat avec la Maison de la presse pour informer régulièrement les journalistes de nos actions autour d'une thématique qui, il ne faut pas l'oublier, reste très sensible au Mali. »

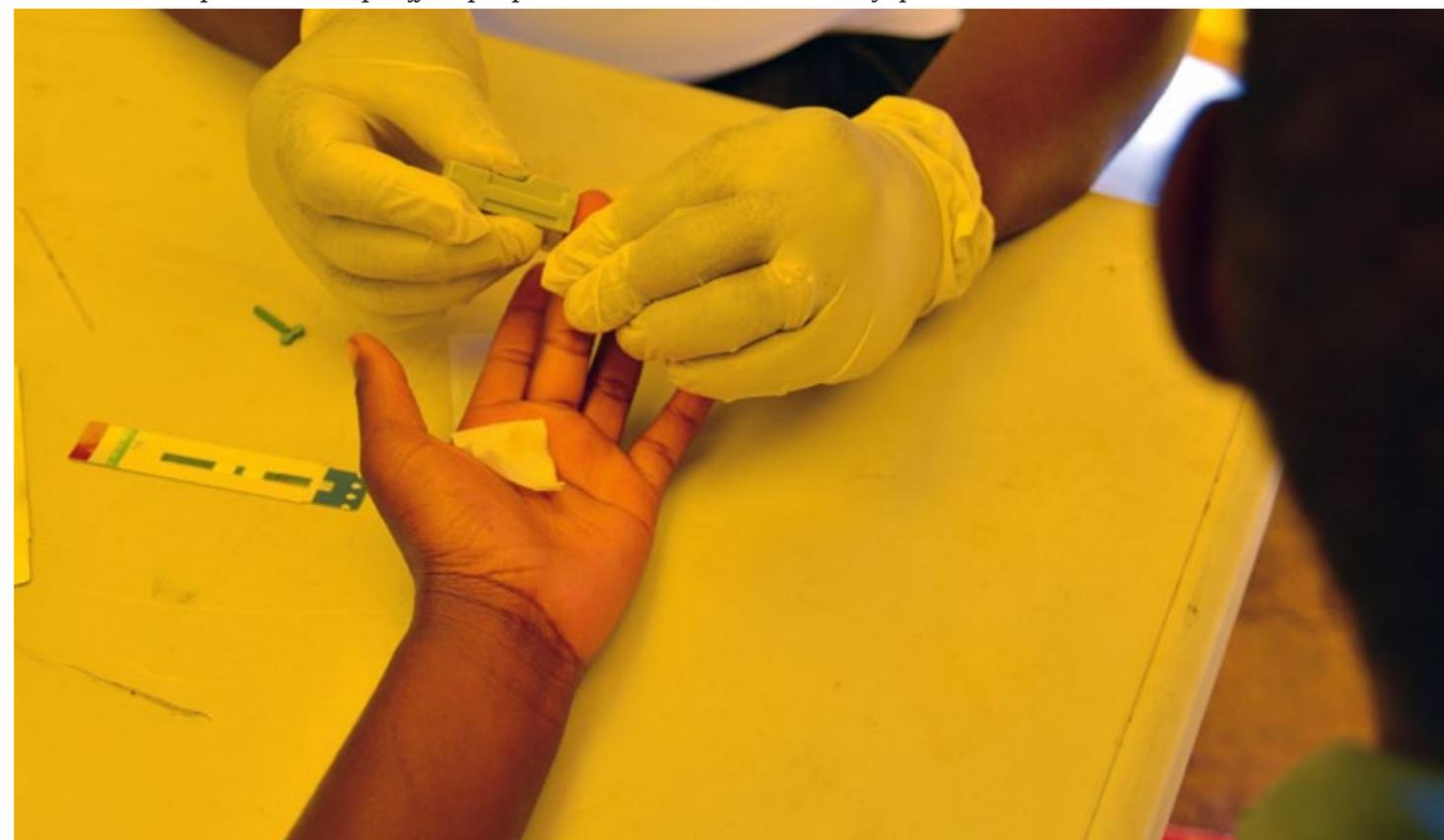
FAIRE DES POLICIERS DES ALLIÉS

La Côte d'Ivoire est l'un des pays d'Afrique ayant la législation la moins répressive

vis-à-vis des homosexuels. Non seulement les rapports entre adultes consentants du même sexe ne sont pas pénalisés, mais il existe même un plan d'action national de prévention des violences faites aux personnes vulnérables, dont les LGBTI. « Et pourtant, nous avons constaté que certains policiers en charge d'appliquer ces normes estimaient, à tort, que les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes étaient criminalisables ! », pointe Alain Kra, juriste et

Le droit à la santé représente le levier le plus efficace pour parler de la condition des homosexuels en Afrique.

{PHOTO MUJAHID SAFODIEN/IRIN}



{PHOTO SIEGFRIED MODOLA/IRIN}

membre de l'association ivoirienne Espace Confiance. En s'appuyant sur le programme national de lutte contre le sida, l'association a pu rentrer en contact avec les commissariats et les postes de police situés dans les quartiers où se concentre la prostitution homosexuelle. « Environ une centaine de policiers, surtout dans le district d'Abidjan, ont été formés et sont aujourd'hui les référents pour les associations, mais aussi pour les travailleurs du sexe qui rencontrent des problèmes sur le terrain. Cela facilite les procédures et le suivi judiciaire des dossiers. » Une avancée en Côte d'Ivoire,

« TRAVAILLER AVEC DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ SUSCEPTIBLES DE FACILITER LES CHANGEMENTS DES MENTALITÉS. »

une piste de travail incontournable au Burundi, pays où la législation est, au contraire, très répressive. « Il est essentiel de sensibiliser les policiers, mais aussi les opérateurs de justice comme les avocats et les magistrats qui, de par la culture et les traditions, peuvent se montrer hostiles vis-à-vis des populations vulnérables », explique Léonard Nkeshimana, de l'ANSS. L'association rencontre ainsi les avocats pour identifier ceux qui seraient prêts à plaider des cas de violation des droits des homosexuels. Elle travaille également auprès des magistrats pour qu'ils appliquent le texte de loi à la lettre, sans la détourner en raison d'a priori négatifs homophobes.

DIALOGUER AVEC LES RELIGIEUX

Quelle qu'elle soit, la religion joue toujours un rôle dans l'appréhension des questions de genre dans la société. C'est pourquoi, bien qu'ils soient parmi les interlocuteurs les moins évidents à approcher, les ministres du culte font partie de ces leaders d'opinion qui peuvent faire évoluer les regards sur l'homosexualité. En 2010, l'Association de protection contre le sida, en Algérie, a fait le pari d'organiser des journées thématiques sur la prise en charge globale des personnes vulnérables où étaient invités non seulement les médecins et les juristes, mais aussi des religieux. « Une vingtaine d'imams très influents et connus, venant du nord de l'Algérie, surtout d'Oran, la deuxième ville du pays, a participé au débat, rappelle Abd-El-Djallil Belgrainet, avocat et membre de l'association. Par la suite, nous avons pu organiser des ateliers ou des journées de sensibilisation. Nous avons même réussi à parler de préservatifs et de questions de sexe au sein d'une mosquée. » Pour parvenir à ces résultats, les militants algériens ont d'abord choisi d'éviter les terrains qui les auraient mis en opposition

frontale avec les imams. « Plutôt que discuter d'islam, nous leur avons parlé de droits humains en laissant de côté les jugements et la morale. La question était : les populations vulnérables ont-elles droit à préserver leur vie ? À partir de là, le dialogue a été plus simple à construire. »

MUTUALISER LES EXPÉRIENCES SUR LE CONTINENT

Les droits humains et, notamment, le droit à la santé représentent le levier le plus efficace pour parler de la condition des homosexuels en Afrique. Les statistiques le montrent : chez les homosexuels, travailleurs du sexe et usagers de drogues africains, le VIH continue de progresser en faisant de ces populations un redoutable foyer de transmission. « Dans les pays où les lois sont répressives, il faut que la police et les acteurs de la justice soient conscients des enjeux de santé publique derrière l'application de ces lois », souligne Claude Ndemeye, également coordinateur Afrique du programme Plaidoyer droits humains de l'organisation française Aides. Lancé en mars 2014 dans les pays d'Afrique et des Caraïbes où Aides a des partenaires¹, le programme, d'une durée de trois ans, vise à favoriser les échanges autour du travail de sensibilisation mené dans chaque pays auprès de différents publics : médias, religieux, personnels de santé, avocats et magistrats, policiers... « Si le problème est commun, chaque pays a ses spécificités et ses différences, ce qui fait l'originalité du projet, précise Claude Ndemeye. Les organisations africaines peuvent apprendre de leurs voisins et s'autonomiser du Nord. » ✕

¹ Algérie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, Tunisie, Togo, Bénin et Mali. Aux Caraïbes, Haïti et Saint Domingue.

COMMENT FAIRE VALOIR SES DROITS QUAND ON N'EXISTE PAS ?

La réduction de la pauvreté et le développement d'un territoire sont liés à la lutte contre les inégalités. Si certaines catégories de population sont tenues à l'écart du développement, c'est la santé économique et sociale d'un territoire tout entier qui est impactée.

Dans certaines régions, le combat se mène dans l'ombre, avec, comme première étape, le renforcement des organisations de la société civile locale.



Par MARIE BESSIÈRES et PATRICIA HUYGHEBAERT Gret

Dans l'Afrique des Grands Lacs, les situations de non-droit ou de discrimination des LGBTI ne sont pas rares. « Au Burundi, la loi de 2009 criminalisant les pratiques homosexuelles a renforcé l'homophobie dans tous les milieux », explique Jean-Pierre Bosquet¹, membre d'une association burundaise. « En République démocratique du Congo (RDC), les arrestations se multiplient et certains ne vont plus porter plainte en cas d'agression par crainte des autorités ! À Bukavu, dès qu'un homosexuel est impliqué dans un fait, la police appelle des journalistes pour relayer l'affaire. Les LGBTI n'osent plus aller dans les structures de santé, où parfois leur état sérologique est divulgué pour les humilier », témoigne Jérémie Nali, directeur de l'association Rainbow Sunrise Mapambazuko, basée à Bukavu, dans l'est du pays.

LA SOLIDARITÉ EST FONDAMENTALE

Mais comment faire valoir ses droits quand on n'existe pas ? « En RDC, certains politiciens soutiennent que les relations entre deux hommes ou deux femmes sont une importation de l'Occident », explique ce Congolais. « L'homosexualité africaine n'existe pas dans l'imaginaire collectif, confirme Toussaint Musangwa, de HDI². Ou alors, cela se résume à une population à haut risque de sida ! » Et si les LGBTI n'existent pas, la société civile organisée pour les défendre peine à émerger. « Au Rwanda, il existe des organisations de promotion des droits et de la santé qui prennent en compte des personnes LGBTI, mais aucune n'est officiellement reconnue sur le sujet »,



↳ Au Burundi comme ailleurs, faire évoluer les mentalités prend du temps.

indique Toussaint. « Au Burundi, des organisations de droits de l'Homme refusent parfois d'intervenir en invoquant la législation nationale ! », déclare Jean-Pierre. « En RDC, la société civile elle-même s'associe souvent aux idées des évangélistes conservateurs, voire soutient les discriminations ! Nous agissons de manière cachée, sauf quand des partenariats avec certaines organisations nous permettent de sortir de la clandestinité », témoigne Jérémie. Ces partenaires sont souvent d'ailleurs. La solidarité est fondamentale pour favoriser l'émergence d'une société civile locale organisée. Sans liberté, pas de société civile et sans société civile, pas de liberté. Dans tous les pays où les droits des LGBTI ont progressé, cela a permis de faire évoluer les politiques et sensibiliser les populations. « Au Rwanda, en 2009, le Parlement était sur le point de voter une révision du code pénal criminalisant les relations entre personnes de même sexe. Une campagne nationale a été menée par la société civile et la loi n'a pas été votée », témoigne Toussaint.

UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Mais, dans certains contextes, la société civile est trop fragile. « En RDC, aucune action n'a été entreprise, faute de moyens. Le plaidoyer, la mobilisation... on veut agir, mais tout ça, ce n'est pas notre métier ! regrette Jérémie. On a besoin de savoir comment s'organiser, gérer financièrement et administrativement une structure, mener des actions de plaidoyer et de sensibilisation, créer des partenariats. » C'est ce rôle que peut jouer la société civile internationale pour accompagner les initiatives locales œuvrant pour un accès équitable aux droits, en parallèle des plaidoyers directs aux États, jusqu'à ce que les contextes permettent des sociétés civiles organisées, reconnues et solidaires. C'est une responsabilité collective. Pour les droits de l'Homme. Et pour le développement. ✕

¹ Le nom a été changé par souhait d'anonymat.

² Health Development Initiative, ONG rwandaise. ↪ www.hdirwanda.org

« LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA M-COALITION ENCOURAGE LA VISIBILITÉ »

Dans le monde arabe, la mobilisation progresse. Fondée en mai 2014, la M-Coalition coordonne l'action de structures qui s'engagent pour l'accès à la prévention et aux traitements des « hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes ». Badr Baadou, membre de l'association tunisienne Demj et du comité directeur de la M-Coalition, témoigne.



Propos recueillis par SARAH PORTNOÏ Journaliste

La M-Coalition se concentre sur les questions de santé. Cette approche était-elle indispensable pour aborder la question LGBTI ?

BADR BAADOU : Nous n'avions pas d'autre choix pour espérer travailler sur l'ensemble de la zone Mena (Afrique du Nord et Moyen-Orient) car il reste extrêmement difficile de trouver des gens qui peuvent parler ouvertement au Soudan ou en Mauritanie, où la charia est appliquée à la lettre, et même en Arabie saoudite, en Irak ou en Libye. On encourt encore la peine de mort pour homosexualité dans pas moins de sept pays de la région ! Aborder la question par le biais de la lutte contre le VIH ou les IST [infection sexuellement transmissible, ndlr] permet au moins de faire avancer un peu le débat. Aujourd'hui, la M-Coalition a des représentants en Tunisie, en Algérie, au Maroc, en Mauritanie, en Égypte et au Liban. Notre prochaine étape est d'essayer de nous étendre aux pays du Golfe.

Quelles sont les actions que vous parvenez à engager ?

B.B. : Nous avons réalisé un recensement complet de toutes les organisations avec lesquelles la M-Coalition pouvait travailler dans la région et nous menons des actions de formation pour aider leurs représentants à mobiliser d'autres membres de la communauté LGBTI autour d'eux. Nous allons également lancer, dans le courant de l'année 2015, une grande enquête de santé qui portera sur la prise en charge du VIH et des IST, mais aussi sur la santé mentale des personnes LGBTI. Cet



aspect est important car beaucoup de gens imaginent encore que les LGBTI sont des malades mentaux qu'il faut soigner ou interner. Nous voulons parvenir à éradiquer cette croyance une bonne fois pour toutes.

Constatez-vous déjà certaines avancées dans la région ?

B.B. : La montée en puissance de la M-Coalition encourage la visibilité et la solidarité de la communauté LGBTI. Mais il reste beaucoup à faire, même dans les pays où la situation est a priori la meilleure. En Tunisie, par exemple, nous avons créé l'association Demj dès 2011. Cette association travaille ouvertement sur les droits des personnes LGBTI et possède un statut légal. Les autorités savent ce que nous faisons et nous ne sommes plus obligés de passer par le biais d'un discours sur la santé. Pourtant, pour les personnes transsexuelles, la Tunisie reste invivable. Elles peuvent y recourir à la chirurgie, mais leur nouvelle identité n'est pas reconnue par l'État. Elles émigrent donc massivement vers des pays comme la Turquie, qui leur offrent un statut et un nom correspondant à leur genre¹.

Que faudrait-il pour que la M-Coalition parvienne vraiment à faire bouger les lignes ?

B.B. : Davantage de stabilité politique dans la région nous aiderait. En Tunisie, par exemple, de nombreux ministres de la Santé se sont succédé en très peu de temps. Lorsque nous établissons un contact avec un représentant d'un gouvernement et qu'il s'en va au bout de quelques mois, tout le travail est à refaire. Il faudrait que les institutions au sens large, et pas seulement quelques individus, s'engagent dans le dialogue avec nous. ✕

¹ NDLR : Quelques jours après cette interview, la communauté LGBTI tunisienne a été en proie à une nouvelle vague de harcèlement de la part d'islamistes et de dignitaires religieux qui réclamaient la dissolution de l'association Shams.

CONTACT

M-Coalition, Saint Louis street, Yazbeck Center, P.O. Box: 16 70 43 Achrafieh, Beyrouth, Liban ↪ www.m-coalition.org

DROITS DES LGBTI L'ÉCOLE ARGENTINE

Après plusieurs décennies de discriminations, l'Argentine fait maintenant figure de pays précurseur pour le mouvement des droits des LGBTI en Amérique latine. Après l'adoption du mariage homosexuel, en 2010, puis la loi sur l'identité de genre, deux ans plus tard, l'Argentine peut se targuer d'avoir l'une des législations les plus progressistes en la matière. Ainsi que la seule école au monde pour la communauté trans.



Par **LOUISE MICHEL D'ANNOVILLE** Journaliste

« **I**l n'y a pas si longtemps, nous étions des morts civils ! », lance Vida Morant, transsexuelle d'une quarantaine d'années, membre de l'équipe pédagogique de Mocha Celis, la première école au monde dédiée aux personnes trans (travestis, transexuelles et transgenres). L'école, qui a ouvert ses portes en 2012 à Buenos Aires, porte le nom d'un travesti analphabète tué dans les années 1990, période marquée par une violente répression policière contre la communauté LGBTI. « C'est une manière de rendre hommage à sa lutte pour accéder à l'éducation », raconte Vida, qui a fui le foyer familial quand elle avait 18 ans. « Domestique, vendeuse, promeneuse de chiens, j'ai tout fait... Mais j'ai eu la chance de ne jamais tomber dans la prostitution », confie-t-elle. Malgré un parcours semé d'embûches, Vida parviendra à finir ses études de psychologie, puis d'art dramatique. Contrairement à l'écrasante majorité des personnes trans en Argentine : 85 % d'entre elles ne terminent pas leur scolarité en raison de la discrimination et du harcèlement dont elles sont victimes.

Aujourd'hui, l'école compte 130 élèves pour 25 professeurs. « Souvent rejetés par leurs parents, la plupart a été contrainte de fuir le foyer très jeune. Beaucoup se sont prostitués pour survivre et ont dû affronter la violence policière ainsi que la persécution de l'État », explique Florencia Scolaro, professeur d'Histoire, qui a travaillé bénévolement pendant deux ans au sein de l'école avant que celle-ci obtienne le soutien de l'État, en 2014. La formation, gratuite, s'étale sur trois ans et les horaires sont aménagés pour que les élèves, dont la majorité travaille la nuit, puissent assister aux cours l'après-midi.

LE DROIT À L'IDENTITÉ SEXUELLE

L'école Mocha Celis a permis de donner une visibilité aux trans, communauté vulnérable et stigmatisée. « Grâce à ce projet, les médias nous ont enfin tendu un micro pour que



↳ Vida Morant dans une classe de Mocha Celis lors d'une intervention.

l'on puisse s'exprimer, montrer que nous voulions étudier et travailler, nous qui avons toujours été dans l'ombre ou considérées uniquement comme des prostituées ou les délinquantes de la société », explique Vida Morant. Une visibilité renforcée par la loi sur l'identité de genre, adoptée par le sénat argentin en mai 2012. La première au monde à permettre aux personnes trans de changer leur identité sexuelle sans accord médical ou psychiatrique préalable, ni obligation de procéder à une opération chirurgicale de changement de sexe.

« La loi d'identité de genre a été une avancée cruciale. Désormais, l'État nous reconnaît, la loi nous protège », explique Diana Zurcos, la première journaliste radio trans d'Argentine qui, tous les soirs, anime, de 18 heures à minuit, Radio Ciudad, la première radio publique de Buenos

Aires. Comme elle, quelque 6 000 hommes et femmes trans ont pu procéder au changement de sexe en trois ans. L'Argentine est un pays précurseur, non seulement en Amérique latine, mais aussi dans le monde en matière de droits LGBTI. Premier pays latino-américain à avoir autorisé le mariage homosexuel, en 2010, elle a adopté une législation qui ne parle plus d'« homme » ou de « femme », mais de « contractants » dans son Code civil,



↳ Les Éditions Molinos del viento proposent des livres pour enfants sur la diversité sexuelle.

permettant ainsi aux couples de même sexe d'avoir les mêmes droits qu'un couple hétérosexuel, comme l'adoption ou le recours aux techniques de procréation médicalement assistée¹.

« NOUS SOMMES FIERS ! »

Le pays compte aujourd'hui soixante-douze organisations dédiées aux droits LGBTI et exerce une forte attractivité en Amérique du Sud. « Lors de l'adoption du mariage homosexuel, des milliers de personnes ont accouru pour se marier et pouvoir ainsi garantir leurs droits », explique Juan Pablo Panebianco, militant homosexuel au sein de l'association Jeunes pour la diversité.

Les projets pour promouvoir la diversité sexuelle abondent à Buenos Aires. En 2013, l'ONG Puerta Abierta a ouvert un théâtre pour la diversité, quatre ans après la création du premier centre pour retraités gays et lesbiens d'Argentine et de toute l'Amérique latine, un espace dédié aux personnes doublement exclues en raison de leurs âge et orientation sexuelle.

« Fiers ! Oui, nous sommes fiers de tout le chemin parcouru et de la législation actuelle de notre pays en matière des droits LGBTI ! », renchérit la jeune députée kirchnériste Karina Nazabal, qui rappelle l'importance de poursuivre le développement des politiques publiques afin d'intégrer ce collectif dans la société. Elle a d'ailleurs présenté un projet de loi qui propose de réserver au moins 1 % des postes dans l'administration publique de Buenos Aires aux personnes trans. « C'est en les insérant sur le marché du travail

« VOIR LES ÉLÈVES
AVEC LEURS DIPLÔMES EN MAIN
M'A PROUVÉ QUE TOUS NOS
EFFORTS VALAIENT LA PEINE. »

que les préjugés vont tomber. » Maria Rachid, fondatrice et ex-directrice de la Fondation argentine LGBT, a quant à elle proposé au Sénat qu'une subvention mensuelle de 8 000 pesos soit versée aux personnes transsexuelles et travesties âgées de plus de 40 ans sans emploi². La première législatrice lesbienne, visible, en Argentine espère que les nouvelles lois de son pays seront « une source d'inspiration » pour d'autres États dans le monde.

Malgré ces avancées, des difficultés persistent. Les actes homophobes sont encore monnaie courante dans cette société patriarcale où l'espérance de vie d'un transsexuel ne dépasse pas les 40 ans. « La prostitution reste aujourd'hui pour beaucoup l'unique option immédiate pour obtenir des revenus », déplore Vida. L'influence de l'Église catholique est toujours forte³, l'accès à l'éducation, au travail et à la santé publique reste limité pour les trans. Un marché noir d'hormones s'est développé et les accidents liés à des opérations clandestines de chirurgie esthétique continuent de faire la une des journaux, comme cette jeune transsexuelle de 23 ans, Yésica Bloom, décédée en mai dernier après s'être injectée de la silicone industrielle.

« SI, SE PUEDE ! »

La première promotion de Mocha Celis a été diplômée en décembre dernier, une grande émotion pour l'équipe. « Voir les élèves avec leurs diplômes en main m'a prouvé que tous nos efforts valaient la peine. Si se puede !⁴ », s'exclame Vida. Aujourd'hui, la majorité des diplômés poursuivent des études supérieures, d'autres ont trouvé un emploi dans le secteur public. Depuis l'année dernière, Mocha Celis a élargi son public afin d'éviter que l'école ne se transforme en ghetto. « L'école n'est plus uniquement réservée à la communauté trans. C'est un bel exemple de ce que nous voudrions voir dans la société : un espace inclusif, doté d'une diversité culturelle et sexuelle, où l'on vit ensemble sans discrimination ». ✕

¹ Adoptée en 2013, la loi de procréation médicalement assistée est ouverte à toute personne majeure, ce, quelle que soit son orientation sexuelle.
² Cette subvention concerne les personnes transsexuelles et travesties âgées de plus de 40 ans au chômage, résidant à Buenos Aires et ayant procédé au changement d'identité sexuelle.
³ Lors du débat sur le mariage homosexuel, en 2010, la sénatrice Lucia Corpacci, favorable à cette loi, a été victime de pressions de la part des évêques de sa province.
⁴ « Oui, c'est possible ! », en espagnol.